

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 52

présenté par  
M. Eckert  
-----**ARTICLE 64 TER****Mission « Égalité des territoires, logement et ville »**

I. – À la première phrase, substituer au mot :

« institué »

le mot :

« financement ».

II. – En conséquence, à la même phrase, supprimer les mots :

« pour le financement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de clarification rédactionnelle.